



« Comment ne pas se réjouir qu'une prise de conscience semble enfin s'imposer à l'égard des effets dramatiques du dérèglement climatique ? Mais cette question, qui s'est peu à peu dessinée dans l'esprit des décideurs, a bien involontairement voilé une autre préoccupation essentielle en ce début de 21^{ème} siècle : le devenir de la biodiversité, du vivant qui nous entoure.

La biodiversité est victime de la hiérarchie des priorités, comme si l'on n'avait pas le devoir de conduire simultanément deux causes qui – de surcroît – déterminent toute deux l'avenir de l'homme...

Il y a probablement une explication à ce constat : au fond, la biodiversité nous apparaît comme beaucoup plus complexe que le climat.

De quoi parlons-nous ?

Des océans, dont les ressources halieutiques s'épuisent tandis que (selon la convention sur la diversité biologique) l'acidification a augmenté de 26 % par rapport à l'ère préindustrielle.

Des forêts tropicales qui enregistrent 32 % de perte de leur surface en une décennie. 2000 arbres par minute, nous dit l'INPE (Institut National de Recherche Spatiale du Brésil).

Des micro-organismes dont on découvre le rôle essentiel de producteurs pour une terre fertile ?

Des baleines, des chevaux de Przewalski, des pandas, des quelque 2 millions d'espèces identifiées avec lesquelles nous partageons la planète ?

Trop diversifiée, la nature semble nous échapper. De même, les actions à mettre en œuvre pour sa résilience n'apparaissent pas clairement :

Comment préserver telle ou telle espèce ?

Que puis-je faire à mon modeste niveau de citoyen ?

N'est-ce pas le rôle des gouvernants que d'assumer la résilience ?

Beaucoup de questions donc, pour faire face à une situation pourtant alarmante. Au moment où je vous parle, une espèce de batracien sur 3 disparaît. De même, une espèce de mammifère sur 4 et une espèce d'oiseau sur 8 souligne l'UICN.

Le constat est sans appel. On en connaît même très clairement l'explication.

Il y a quelques jours, la RSPB publiait dans « Ecology letters », un rapport éloquent : 421 millions d'oiseaux avaient disparu en 3 décennies. En cause, l'agriculture intensive et l'artificialisation.

Concernant l'agriculture, la perte des bocages, des haies, des mares ou des murets, conjuguée à l'emploi de pesticides, ont eu raison du cortège d'espèces privées de leur écosystème.

Lucide, la FAO a lancé une initiative rappelant que pour croître, l'agriculture devait apprendre à « économiser en portant une attention toute particulière à la fragilité du sol ».

Même constat avec les zones humides (véritables nurseries de la vie) dont la surface a perdu plus de 30 % en ½ siècle.

Quant à l'artificialisation, c'est-à-dire le béton et l'asphalte qui rongent les terres agricoles et les espaces naturels, en France, elle a progressé de 80 000 hectares chaque année, soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans.

14 novembre 2014 : Quatrième colloque de l'Appel de Paris - Maison de l'UNESCO

On pourrait ajouter, dans cette colonne négative, l'arrivée des espèces invasives, les trafics mais aussi le dérèglement climatique...

Le non-respect des réglementations nationales ou internationales participe également de la décadence. On s'accommode trop souvent du droit environnemental alors que le droit, disons « culturel » maintient son bastion. Ainsi le passage d'une autoroute s'exonèrera assez facilement d'une zone humide alors qu'il serait impensable qu'elle détruise un château du 12^{ème} siècle. À Malte, Chypre ou même dans les Landes, en France, on accorde volontiers des tolérances dont sont victimes des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs. En pareille circonstance, la tradition vaut plus que la réglementation et c'est la faune qui en devient plus que l'otage, la victime !

À l'évidence, le concert mondial en faveur de la biodiversité n'atteint pas l'ambition espérée. Après Stockholm et Nairobi, il y a plus de 20 ans, le Sommet de la Terre à Rio, marquait pourtant (pour la première fois à un tel niveau !) la volonté d'enrayer le déclin. Pour la première fois, en effet, plus d'une centaine de chefs d'état et de gouvernements se réunissaient, non pas pour favoriser une croissance économique à court terme mais pour se pencher sur une planète malade de l'homme. Suivront plus récemment Nagoya, Hyderabad et Pyeongchang.

Toutes ces conférences ont démontré la nécessité d'agir. Mais les résultats ne sont pas au rendez-vous. Les engagements, sans cesse repoussés ou insuffisamment partagés, montrent déjà que les prochaines échéances risquent de ne pas connaître la fin de l'hémorragie. La nature agonise et nous le savons. Le temps n'est plus venu d'alerter, le temps est venu d'agir !

Cet impérieux devoir se justifie par au moins deux bonnes raisons :

La première est pragmatique.

Elle vise l'intérêt direct de l'homme. En 2000, l'ONU commandait le fameux rapport sur « l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire » qui, 4 ans plus tard, nous révélait combien les services rendus par la nature (pollinisation par les abeilles, ressources halieutiques, production forestière, etc...) s'inscrivaient directement dans l'économie mondiale. En résumé, ces services représentaient 40 % de l'économie mondiale alors qu'ils étaient en déclin de 60 %.

La décroissance du vivant entraîne la décroissance de l'économie !

La seconde raison relève de l'éthique. Maître du monde, l'homo sapiens peut-il s'octroyer le droit d'effacer de la liste du vivant telle ou telle espèce en fonction de son bon plaisir ou plus simplement de son indifférence ?

Guidée par des humanistes, révoltés par des comportements odieux, la société a peu à peu reconnu les crimes contre l'humanité. Désormais, il est temps d'admettre les crimes de l'humanité à l'égard du vivant, de nos voisins de planète les animaux et les plantes qui constituent notre assurance-vie. Victor Hugo nous y encourage, lui qui disait : « rien n'arrête une idée en marche lorsque son temps est venu ».

Et puisque je me réfère à ce grand humaniste, je voudrais me permettre, pour conclure, de plaider, comme il l'a si souvent fait, pour la condition animale.

On parle de stocks, de quotas, de populations, d'espèces, mais derrière chacune de ces généralités il y a une multitude d'individus dont la science a prouvé qu'une majorité d'entre eux percevaient la souffrance, la joie, la solidarité ou encore l'affection. Il nous faut aussi prendre en compte la sensibilité de ces êtres dans la cohabitation qui nous unit à eux.

La domination de l'homme ne l'autorise pas à mépriser les douleurs des non humains !

La pluralité des relations que notre société entretient avec les animaux illustre finalement assez bien l'Appel de Paris car elle conduit trop souvent aux atteintes à la santé et à l'environnement. C'est parce que nous méprisons le droit élémentaire de l'animal à vivre conformément à ses besoins physiologiques et psychologie que nous subissons, la vache folle, les viandes contaminées

14 novembre 2014 : Quatrième colloque de l'Appel de Paris - Maison de l'UNESCO

ou les poissons porteurs de résidus chimiques. C'est parce que nous traitons l'animal comme une vulgaire mécanique biologique, chère à Descartes, que nous faisons prospérer des usines à bidoches conduisant à l'abattoir les fantômes de races autrefois équilibrées.

C'est parce que nous préférons fermer les yeux sur les coulisses de cette terrifiante industrie que nous en acceptons le principe. Les effets indésirables pour notre santé n'étant pas l'épiphénomène d'un système inaliénable. Et si les hormones de croissance et autres antibiotiques s'enracinent subrepticement dans nos propres organismes, il faut attendre un scandale de plus pour espérer un changement de pratiques.

Si notre santé physiologique dépend du traitement que nous réservons à l'animal, la santé psychologique procède aussi de ce même lien.

De nombreuses études récentes suggèrent, en effet, que la violence et les abus de faiblesse envers les animaux prédisposent à la violence envers les hommes !

Le FBI, aux Etats-Unis, considère désormais la maltraitance, la violence individuelle ou encore la torture envers les animaux comme des crimes contre la société, nous rappelle la revue « La Trace » de Robin des Bois qui souligne, qu'à partir de 2016, le fichier des sadiques envers le genre animal devra aider (c'est le sens de la démarche du FBI) à prévoir la criminalité humaine.

Il y a quelques jours, à l'Assemblée Nationale, la France a connu l'épilogue d'une épopée portant sur la reconnaissance de l'animal être sensible dans le code civil, alors qu'il n'était jusqu'alors que considéré comme un « bien meuble ou immeuble » selon le code Napoléon, vieux de deux siècles.

Depuis plus de 10 ans, cette démarche élémentaire, relevant de la simple éthique, a généré des affrontements surréalistes entre juristes, éleveurs, philosophes, chasseurs, et autres détenteurs du savoir.

Ayant personnellement porté cette question au Conseil Economique Social et Environnemental, j'ai pu mesurer la puissance des lobbyings qui s'opposaient à cette évolution du droit. « Ce serait tirer l'homme vers l'animalité » disaient les uns, tandis que d'autres résumaient avec mépris la condition animale à un vulgaire « show médiatique ».

Naturellement, ni les uns ni les autres n'ont admis que le bien être animal, défini par Bruxelles, était pour le moins insuffisamment mis en œuvre pour les porcs ou les poules pondeuses en élevage industriel. Et ce, malgré les procédures d'infractions engagées par la commission européenne.

Si j'ai souhaité ouvrir cette parenthèse sur l'univers pathétique de l'élevage industriel, c'est qu'elle est révélatrice de la difficulté à faire évoluer les consciences.

Et par conséquent, ce n'est pas aux fondateurs de l'Appel de Paris qu'il faut le rappeler, c'est à tous ceux qui par déontologie veulent accompagner ce mouvement. Il faudra de la détermination pour que le crime contre l'humanité prenne en compte les atteintes à la santé, à l'environnement ou à la condition animale.

Il faudra que chacun d'entre nous devienne « François Morel », le héros des « racines du ciel » que Romain Gary surnommait « l'homme qui ne savait pas désespérer ». »

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO